

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 10 JUIN 2024
COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Adoption du rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2023

L'an deux mil vingt-quatre et le dix du mois de juin à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum : 21

Présents : 21.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Yves MANCIET, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Jean-Luc DUBROCA et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Éric BRETHES remplacé par Monsieur Yves MANCIET,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM.

Absents excusés : 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ et Jean-Richard SAINT-JOURS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES. Joëlle BOULANGER-BANET, Christine DUVERGER, et Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES. Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Didier PLANCKE, Frédéric PRADERE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : 04 juin 2024



Délibération n°2024-30

Objet : Adoption du rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2023

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets imposant la rédaction d'un rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets,

VU la présentation du rapport annuel du Président sur la prévention et la gestion des déchets de l'année 2023 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 04 juin 2024,

CONDIDERANT que le rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Après avoir rappelé les données du territoire, les équipements et les effectifs du SIVOM ainsi que les tonnages produits en 2023 et signalé les faits marquants de l'année :

- Sur la collecte des ordures ménagères :
 - Tonnage d'ordures ménagères collectées en diminution,
- Sur l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) :
 - Ratio de valorisation énergétique de 85 % à l'UVE, en augmentation par rapport à 2022,
- Sur la collecte sélective :
 - Progression des résultats de la collecte sélective, notamment sur le tri du verre et le tri du papier et de petits emballages en carton,
 - Légère augmentation des quantités triées, en raison du changement des consignes de tri et du schéma de collecte depuis le 1^{er} octobre 2022,
- Sur la réduction des déchets :
 - Poursuite de la distribution des composteurs, malgré des problèmes d'approvisionnement liés à la pénurie de bois,
 - Légère diminution des tonnages de collecte des textiles,
 - Sensibilisation des plus jeunes à la problématique du gaspillage alimentaire, grâce à un kit d'animation dédié à cette thématique,
- Sur l'exploitation des déchetteries :
 - Poursuite du plan de réhabilitation des déchetteries,
 - Phase de tests de valorisation des gravats pour utilisation en sous-couche routière,
- Sur les coûts du service :
 - Augmentation du coût d'élimination des déchets (+ 19%) en raison de la hausse de nombreux pôles de dépenses (coût du carburant, prestations de transport, pièces mécaniques, masse salariale, nombre exceptionnel de redevances prescrites, ...)

Monsieur le Président met au vote le rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets 2023.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Traitement, à l'unanimité :



- Adopte le rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets de l'année 2023 tel qu'il figure ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.